

DNCA EUROSE FCPE (C) (Code AMF : 990000125739)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ **L'objectif de gestion du FCPE** est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20% DJ EUROSTOXX 50 et 80% J.P. Morgan EMU Government Investment Grade Bond Global. L'indicateur composite de référence est calculé coupons et/ou dividendes réinvestis. Le FCPE s'expose aux produits de taux libellés en euros et dans une moindre mesure aux actions de la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital. Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) de DNCA FINANCE et/ou DNCA FINANCE Luxembourg.

Le FCPE sera investi en permanence sur les fonds EUROSE de droit Français et le compartiment EUROSE de la SICAV DNCA INVEST de droit luxembourgeois. La somme de ces deux fonds pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCPE sans être inférieure à 80% de l'actif du FCPE.

A ce titre le fonds pourra détenir plus de 50% de son actif du compartiment EUROSE de la SICAV DNCA INVEST (part I) ou du FCP EUROSE (part C) dont les stratégies d'investissement sont identiques et décrites ci-après.

Les principales caractéristiques de ces deux fonds sont d'être investies indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant leur programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. L'exposition totale au risque action peut aller jusqu'à 35% de l'actif et jusqu'à à 100% en produits de taux. La gestion cherche à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres. La gestion actions privilégie les actions décotées ou les actions de rendement libellées en euro. Le portefeuille actions peut être concentré sur les secteurs jugés les plus décotés. Pour la part investie en obligations et titres de créance à taux fixe, l'objectif de gestion patrimoniale des OPC le conduit à se porter essentiellement sur des échéances moyennes, c'est-à-dire inférieures à sept ans. Les investissements réalisés en titres à taux variable – coupons révisés en fonction de l'évolution des taux ou indexés sur l'inflation – échappent en grande partie au risque de hausse du niveau général des taux et peuvent présenter des maturités plus élevées. Les titres sélectionnés appartiennent en grande majorité à la catégorie « Investissement Grade » telle que définie par les agences de notation internationales. Des achats de titres d'émetteurs classés hors de cette catégorie ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation sont possibles. Le gérant choisit d'investir dans des obligations convertibles ou échangeables en actions lorsque cette alternative lui semble techniquement judicieuse par rapport à l'achat en direct de l'action sous-jacente. La sélection du titre respecte les critères de maturité et de solvabilité énoncés ci-dessus ou, lorsque la rémunération offerte est proche de celle d'une obligation du même émetteur.

La sélection du solde des OPC (20% maximum) repose sur une analyse quantitative des OPC par rapport à leur indicateur de référence.

Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion. Le processus de gestion repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC.

Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous.

Exposition du FCPE (en % de son actif net) : **Actions** de toutes capitalisations de 0% à 35% dont 0% à 35% marchés de la zone Euro et 0 à 10% hors zone Euro - **Obligations** (libellées en euros) de 65% à 100% dont obligations spéculatives 100% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre 0 et +7 - **Change** 10% maximum (hors pays de l'union européenne) - **Marchés émergents** 10% maximum.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

■ **Durée de placement recommandée** : 3 années minimum. **Recommandation** : Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 3 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 4 s'explique par la part importante du fonds en produits de taux et sa faible exposition modérée aux actions de toutes zones géographiques.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ **Risque de crédit** : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ **Risque de liquidité** : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

■ **Risque de contrepartie** : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

■ **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

↗ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%*
Frais de sortie	0,6%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	2,05%*
-----------------------	--------

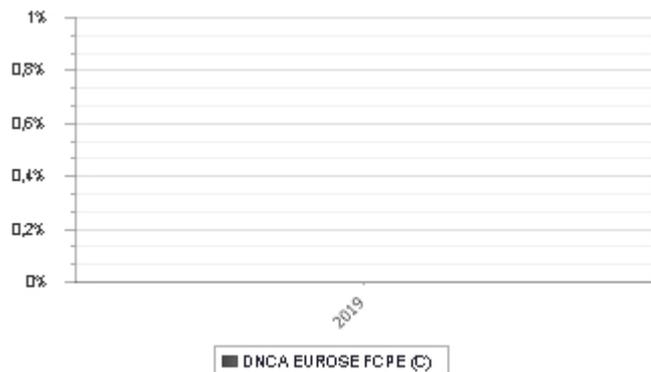
* Ces frais courants sont estimés et seront actualisés en 2021 sur la base de l'exercice clos au 2020. Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

↗ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. DNCA EUROSE FCPE (C) libellé en euro a été créé le 18/09/2020.

↗ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est AMUNDI ESR.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte AMUNDI ESR et par courrier sur simple demande. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds SICAV DNCA INVEST compartiment "Eurose" ou le FCP EUROSE sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion. Ces documents sont disponibles uniquement en français.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/08/2020.